

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 241

Artikel: Document : la voix du Chili : la préparation du putsch
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clients), les livraisons de cuivre chilien à l'Europe, a été la confirmation de l'isolement financier du Chili, acculé peu à peu à la banqueroute (le Chili est dépendant pour 80 % de ses recettes de l'exportation du cuivre). Et il a suffi que les Etats-Unis fassent en outre pression sur les pays européens pour les convaincre de refuser la consolidation de la dette chilienne (la plus élevée du monde après celle d'Israël, et en grande partie contractée avant 1970) pour rendre le processus irréversible.

DOCUMENT : LA VOIX DU CHILI

2. La préparation du putsch

Nous traduisons des extraits d'articles parus dans « Chile Hoy », hebdomadaire de gauche édité à Santiago. Ces citations prouvent que la guerre civile avait, en fait commencé il y a plusieurs mois (article écrit au début d'août).

[Après avoir rappelé la loi sur la défense de la démocratie qui date de 1948, et qui permit la chasse aux sorcières de l'après-guerre, l'auteur de l'article poursuit]

Vingt-quatre ans plus tard, le sénateur démocrate-chrétien Juan de Dios Carmona, ministre de la Défense du gouvernement de Frei, et responsable notoire de l'assassinat de femmes et de mineurs à El-Salvador, présentait un projet de loi stipulant que « le contrôle des groupes armés » était transféré aux forces armées (...)

La loi établissant le contrôle des armes entra en vigueur le 21 octobre 1972. Deux jours plus tard, le « Mercurio » titrait : « Le contrôle des armes est le triomphe de la démocratie » ; et l'ex-ministre de Frei y allait de son commentaire : « Il s'agit du premier grand triomphe de ceux qui désirent que règne la démocratie au Chili parce qu'il établit des bases qui empêcheront les coups

de force tout en avalisant l'indépendance de nos forces armées, indépendance qui est leur raison d'être » (...)

Trois jours après le coup d'Etat avorté du vendredi 29 juin, on put voir entre les mains de qui étaient les armes lorsque se multiplièrent les attentats, les actions terroristes et les actes de vandalisme : des groupes armés de droite se montrèrent au grand jour, non seulement munis d'armes légères, mais aussi dans des chars tournés ouvertement contre la Moneda ; et alors qu'un nombre considérable d'armes de gros calibre « disparaissait » dans le corps des blindés, on choisit ces jours troublés pour lancer, avec la plus grande rigueur, une opération de « contrôle des armes » dans les milieux de la gauche, dans les fabriques, les écoles et les quartiers populaires ; bref, on commença alors à appliquer la loi contre le peuple (...)

Malgré les fracassants échecs des premières perquisitions dans les fabriques (les forces armées n'y trouvèrent en effet pas d'armes, si c'est ce qu'elles y cherchaient vraiment), on continua à tenir pour valables toutes les dénonciations concernant de prétendus arsenaux dans les fabriques et les quartiers populaires.

Il est clair que, pour une partie des forces armées, la découverte des armes n'est pas le but principal des grandes opérations qui marquent chaque action. Il est clair aussi que jour après jour, c'est avec plus de violence et de déploiement militaire que sont menées les perquisitions. A cela une raison qui ne fait aucun doute à lire les quotidiens de la réaction, c'est que l'antagonisme que l'on souhaite montrer entre le peuple et l'armée est le fruit d'une campagne orchestrée, alimentée même par certains membres de l'armée.

Il convient donc de se demander maintenant si, à la base de toutes ces opérations qui mettent aux prises le peuple et la troupe, il n'y a pas l'intention arrêtée de préparer psychologiquement les soldats à l'affrontement quotidien avec le peuple. [suit la description de 24 contrôles d'armes dont l'un a causé la mort d'un ouvrier, et d'autres ont

permis à l'armée de se saisir des instruments de travail des ouvriers.]

3. L'homme et l'histoire : Allende parle de son assassinat

Debray : « Puisque c'est votre rôle d'unifier les forces de gauche, d'être le catalyseur des forces populaires, on peut penser que l'ennemi intérieur et extérieur aura de bonnes raisons de vouloir vous éliminer. Si cela arrive, que croyez-vous qu'il se produira ? »

Allende : « La classe bourgeoise croit spontanément que c'est la personnalité qui fait l'histoire. La réaction alimente cette croyance et en fait une tactique. C'est pourquoi un des procédés préférés consiste à recourir à ce genre de méthodes, mais nous avons contre elles un peuple conscient. Je crois que ce serait la voie apparemment la plus facile pour la réaction ; mais en réalité, les conséquences seraient pires pour elle. Cela ne veut pas dire que je suis un barrage, mais sans aucun doute, si cela se produisait, il s'avérerait que la réaction n'accepte pas les règles du jeu, qu'elle a elle-même établies. On ne peut rien me reprocher. Les libertés ? elles existent toutes : de réunion, de presse, etc. Le mouvement social ne disparaît pas lui-même parce qu'un dirigeant disparaît. Il peut être retardé, il peut se prolonger, mais, en fin de compte, il ne peut pas s'arrêter, il peut se prolonger, mais, en fin de compte, il ne peut pas s'arrêter. Dans le cas du Chili, si on m'assassine, le peuple poursuivra sa route avec la différence que les choses seront peut-être beaucoup plus violentes parce que les masses apprendront une leçon objective très claire, c'est que ces gens-là ne s'arrêtent devant rien. »

(Régis Debray : Entretiens avec Allende sur la situation au Chili, Editions Maspero, 1971)